

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE
FILLIÈRE
N° 2019-02**



Séance du 15 avril 2019

A dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 8 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle de réunion, sise 9 place de la Mairie- Thorens-Glières 74570 FILLERE

Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 9 - Votants : 9

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU CCAS

Présents : - ALESINA C. (conseillère déléguée commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue)
- BRUSSOZ M.C. (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)
- CHAPOTOT S. (membre non élu)
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le Secours Catholique)
- DURET METRAL Jacqueline (membre non élu représentant l'ADMR)
- NICOLAZZO G. (conseillère déléguée commune déléguée de Thorens-Glières)
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)
- PARODI J. (membre non élu)
- RITTAUD A. (adjointe commune de Fillière, déléguée aux affaires sociales)

Excusés : - ANSELME C. (Maire de la commune de Fillière)
- CALVI Eric (membre non élu représentant l'ASPF)
- DESARMAUX Geneviève (membre non élu)
- DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)
- FILLARD C. (conseillère municipale commune déléguée des Ollières)
- RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)
- SELLECCHIA ML (conseillère municipale commune déléguée d'Evires)
- TILLOY D. (conseillère municipale commune déléguée de Thorens-Glières)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que le compte de gestion 2018 a été proposé par le Trésorier Principal de la collectivité, et que les opérations budgétaires correspondantes ont été certifiées,

Considérant que le compte de gestion 2018 du CCAS de Fillière est conforme en tout point au compte administratif 2018 du CCAS,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Adopte** le compte de gestion du CCAS de Fillière (exercice 2018) dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Christian ANSELME



Certifié exécutoire par le M. le Président
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : **18 JUIN 2019**
et de la publication/affichage le : **18 JUIN 2019**

Le Président



PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
18 JUIN 2019
ARRIVÉE